

Préfecture de l'Essonne

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE L'ÉQUIPEMENT DE L'ESSONNE  
Service Urbanisme, Risques et Actions Juridiques  
Bureau des Risques Naturels et Technologiques

**ARRETÉ PRÉFECTORAL PREF/DCSIPC/SIDPC N°73 EN DATE DU 26 JUIN 2007  
RELATIF À L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE  
BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES  
MAJEURS SUR LA COMMUNE DE VAUGRIGNEUSE**

LE PREFET DE L'ESSONNE,

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 ;

**Vu** le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;

**Vu** l'arrêté préfectoral PREF/DCSIPC/SIDPC n° 64 en date du 26 JUIN 2007 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département de l'Essonne ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** le décret du 23 mai 2006 portant nomination de M. Gérard MOISSELIN , Préfet, en qualité de préfet de l'Essonne ;

**Sur** proposition du Sous-Préfet, directeur de Cabinet :

**ARRÊTE**

**Article 1**

La commune de Vaugrigneuse est exposée aux risques naturels d'inondation par débordement et ruissellement de la Prédecelle,

## **Article 2**

Les documents de référence relatifs aux risques naturels auxquels la commune est exposée sont :

- Recensement des zones inondées sur la Prédecelle, suite aux précipitations pluviométriques du 24 juillet 2000.

## **Article 3**

Les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier d'information annexé au présent arrêté.

Ce dossier d'information comprend :

- une fiche synthétique listant les risques recensés sur le territoire de la commune et les documents de référence attachés, et donnant des indications sur la nature et dans la mesure du possible, l'intensité des risques recensés,
- pour le risque inondation par débordement et ruissellement de la Prédecelle, la délimitation au 1/10000 des zones exposées sur le territoire de la commune.

Le dossier d'information et les documents de référence attachés sont librement consultables en préfecture de l'Essonne, sous préfecture de Palaiseau et en mairie de Vaugrigneuse aux jours et heures habituels de réception du public.

## **Article 4**

Le dossier d'information et les documents de référence attachés sont mis à jour à chaque arrêté modifiant la situation de la commune de Vaugrigneuse au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du code de l'environnement.

## **Article 5**

La liste des arrêtés portant reconnaissance de catastrophe naturelle est consultable en préfecture et sur le site Internet [www.prim.net](http://www.prim.net).

## **Article 6**

Le présent arrêté est notifié au maire de la commune de Vaugrigneuse.

Une copie du présent arrêté et de ses annexes est adressé à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie de Vaugrigneuse et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département. Il est également accessible sur le site Internet de la Préfecture ([www.essonne.pref.gouv.fr](http://www.essonne.pref.gouv.fr)).

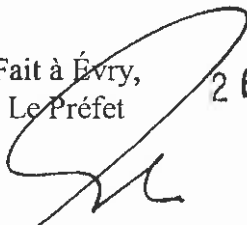
Le présent arrêté ainsi que ses modalités de consultation feront l'objet d'un avis de publication dans le journal le Parisien.

#### Article 7

Mesdames et Messieurs le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissement, les chefs de service régionaux et départementaux et le maire de la commune de Vaugrigneuse sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Évry,  
Le Préfet

26 JUIN 2007



Gérard MOISSELIN



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de l'Essonne

## Commune de Vaugrigneuse

### Dossier d'informations sur les risques naturels et technologiques

pour l'application des I, II de l'article L125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N° 173

du 26 JUIN 2007

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles (PPRn)

La commune est située dans le périmètre d'un PPRn

OUI ☒

Prescrit

en date du 19/12/2000

Aléa Inondation par la Prédecelle

Les documents de référence sont :

Recensement des z.i. sur la Prédecelle

consultable

sur Internet ☐

en mairie et en préfecture ☒

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologique (PPRt)

La commune est située dans le périmètre d'un PPRt

NON ☐

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret n°91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité

Zone Ia ☐

Zone Ib ☐

Zone II ☐

Zone III ☐

Non ☒

#### 5. Description succincte de l'intensité du risque

La commune est soumise à l'aléa

Inondation par la Prédecelle

d'intensité

Faible ☐

Moyenne ☐

Forte ☐

Très forte ☐

Observation

#### Pièces jointes

#### 6. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques en cours

Délimitation de la zone de risque inondation par débordement et ruissellement de la Prédecelle au 1/10000

Date d'élaboration de la présente fiche le 23/05/2007

# Carte relative à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs

Commune de Vaugrigneuse



## LEGENDE

 **Zone de risques inondation de la Prédecelle**

Source : Elaboration à partir de données  
rélevés sur le terrain - orages 2000

Réalisation : mai 2007

Echelle : 1/10000